



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE MOUSSY-LE-NEUF

PLAN LOCAL D'URBANISME
 REVISION ALLEGEE N°3
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2022 approuvant la révision allégée n°3 du PLU

5.1 PLAN DE ZONAGE

1 / 5000

LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone
- Emplacements Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Verts à Protéger (EVP) au titre de l'article L.123.1.5.III-2 du C.U.
- Bande de 50m dans laquelle toute urbanisation est proscrite (protection du Massif forestier)
- AC.1 Périmètre de Protection Modifié des Monuments Historiques
- Classement acoustique Arrêté Préfectoral 99 DAI 1 CV 208 du 24 décembre 1999
- Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
- Ru de La Biberonne protégé au titre de l'article L.123.1.5.III-2 du C.U. (localisation indicative)
- Mare (localisation indicative) protégée au titre de l'article L.123.1.5.III-2 du C.U.
- Bassins de rétention (localisation indicative)
- Projet de voirie intentionnel. Tracé indicatif